Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 029-212901847-20251208-PLOU25_NR57-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOUENAN

Nombre de membres :
Afférents au conseil municipal : 23
En exercice : 23
Qui ont pris part aux délibérations : 21

Séance du 3 décembre 2025

Le trois décembre deux mil vingt-cinq à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence d'Aline CHEVAUCHER, le maire.

Etaient présents : A. CHEVAUCHER, le maire, A. MARC, M. SAILLOUR, V. LE BOULCH, JP. CAER, O. MONCUS, M.Y. LE MESTRE, M. VILLENEUVE, JJ. HIRRIEN, R. JEZEQUEL, M. QUILLEVERE, E. TANGUY, A. LE BIAN, K. KERNEIS, M.H. PETIT, D. CAZUC, L. PENNORS, A. BOUL'CH, D. LE GALL

Excusés : H. GUENA, H. BEAUMIN, JM. SEVERE, G. KERBIRIOU.
Procuration de Monsieur SEVERE à Madame PENNORS
Procuration de Madame BEAUMIN à Madame le Maire

Mickael VILLENEUVE a été nommée secrétaire.

DÉLIBÉRATION N° 2025- 3-12-03
Décision Modificative Budget du Lotissement de la Fontaine

EXPOSE
Considérant que, lors de la réalisation du Budget Primitif Lotissement de la Fontaine 2025, les sorties de terrain n'ont pas été valorisées dans la comptabilité de stock,
Considérant que, le comptable public demande de procéder à une décision modificative sur le Budget du Lotissement de la Fontaine afin de passer les écritures correspondantes,
Considérant que ces modifications ont un impact sur le Budget de la commune,
Vu les mouvements d'écritures à effectuer sur :

BUDGET LOTISSEMENT DE LA FONTAINE
Au regard des ventes de terrain réellement enregistrées sur l'année 2025, et en prenant en compte les écritures de variation de stock, voici les modifications à effectuer :

DF - chapitre 011 - art 6045 : + 611,46 euros DF - chapitre 011 - art 605 : - 83.524,33 euros DF - chapitre 042 - art 71355 : +104.369,99 euros	RF - chapitre 70 - art 7015 : - 152.616,95 euros RF - chapitre 042 - art 71355 : + 360.364,03 euros
DI - chapitre 040 - art 3555 : + 360.364,03 euros	RI - chapitre 040 - art 3555 : + 104.369,99 euros RI - chapitre 16 - art 168748 : + 255.994,04 euros

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Autorise Madame le Maire à procéder à la décision modificative sur le Budget Primitif 2025 du Lotissement de la Fontaine

Extrait certifié conforme

Le Maire,
Aline CHEVAUCHER

MAIRIE DE PLOUENAN 29 (Finistère)

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture et publication ou notification